

COMPTE RENDU DE REUNION

Service VOIRIE RESEAUX PROPLETE

Le **3 septembre 2009**

L. FEDERSPIEL
Chef de projet

PISTES CYCLABLES

Prochaine réunion du Groupe de Travail
Le **05 octobre 2009**

Objet : Compte rendu de réunion du 24 août 2009

Présents :

M. TROSSAT	Adjoint au Maire	
M. C EGLINSKI	Adjoint au Maire	
M. CROUVEZIER	CAPM	pascal.crouvezier@agglo-montbeliard.fr
M. PONCIN	VELOCITE	montbeliard@fubicyX.org
M. LACHAMBRE François	VELOCITE	montbeliard@fubicyX.org
Mme CAILLE	VELOCITE	montbeliard@fubicyX.org
M. MELET	VELOCITE	4, rue Corneille – 25200 MONTBELIARD
M. MAGNIN FEYSOT	VELOCITE	montbeliard@fubicyX.org
M. PILLOT	VELOCITE	montbeliard@fubicyX.org
M. SALVI	Commissariat de Police	2, avenue de Lattre de Tassigny
M. CHARLES	Ville de MONTBELIARD	
Mme FEDERSPIEL	Ville de MONTBELIARD	

Diffusion :

Présents
M. BOUTONNET
Olivier HUGUENOTTE

AMENAGEMENT PISTE CYCLABLE – AVENUE F. MITTERRAND

Le projet définitif sera présenté le 23 septembre prochain à la commission Label PDU

La Ville est également en attente des réponses concernant les acquisitions foncières (Assemblée Générale du 10 septembre pour la Sécurité Sociale).

Les travaux sont programmés fin septembre pour une durée de 2 mois

PRESENTATION DE L'ETUDE RELATIVE AUX CONNEXIONS PROVISOIRES AVEC LES COMMUNES DE BETHONCOURT ET DE SOCHAUX

Ce tronçon essentiel relierait l'aménagement CHABAUD depuis la Maison du Département par l'avenue Joffre / la rte de Grand-Charmont / la rue de la Prairie et la rue de la 1^{ère} Armée aux communes de Sochaux et Bethoncourt.

Compte tenu de l'avenir du triangle du Congo, cet aménagement sera réalisé en provisoire (marquage au sol et bornes).

Avenue du Maréchal Joffre / Route de Grand Charmont.

Le tronçon existant avenue Chabaud Latour s'arrête derrière l'arrêt de bus situé en face de la Maison du Département et reprend à la hauteur de l'ASCAP.

Il serait donc intéressant de prolonger cette bande cyclable jusqu'au carrefour Sous la Chaux. L'aménagement de ce nouveau tronçon serait donc traité par deux bandes cyclables d'une largeur de 2 mètres de part et d'autre de l'av. Joffre et de la Rte de Grand.Charmont.

Cet aménagement nécessite donc une emprise sur une voie de circulation VL et afin d'éviter l'engorgement du trafic, une chicane sera créée après la propriété KENDE afin de réguler les mouvements tourne-à-gauche direction Chabaud Latour et rue de la Combe aux Biches (cf plan joint).

D'autre part, le raccordement à la piste cyclable située derrière l'arrêt de bus se ferait sur trottoir, qui tolère déjà la mixité piéton/cycles de façon réglementaire, même si la largeur est réduite à un 1.50 m par la propriété KENDE.

En face, côté Maison du Département, la bande cyclable serait déportée sur trottoir pour dévier l'arrêt de bus. La largeur de trottoir étant de 1.75 m à cet endroit, une emprise d'environ 30 m² serait nécessaire sur domaine privé (propriété NEOLIA) pour l'élargissement du trottoir à 3 m.

La traversée des carrefours à feux se ferait par les passages piétons et au travers des îlots.

Rue de la Première Armée :

Neutralisation d'une voie de circulation sens descendant pour mise en place provisoire d'un réseau bi-directionnelle de 3 mètres. Cet aménagement nécessite le déplacement du quai bus sur chaussée et afin d'éviter l'engorgement au niveau du carrefour Sous la Chaux, serait déporté d'une trentaine de mètres par rapport au carrefour. La CTPM a émis un accord de principe.

Toutefois, le déplacement du stationnement bus sur chaussée présente un problème de sécurité pour les piétons qui traversent la piste cyclable lors de la descente du bus.

La solution envisagée serait la création d'un sas d'1.50 m de large sur l'emprise de la voie cyclable pour sécuriser le piéton. Cette chicane serait protégée par la mise en place de bornes plastiques, ce qui réduirait la largeur de la piste à 1.75 m sur environ 30 mètres. La CTPM est d'accord sur le principe.

Rue de la Prairie

Le réseau existant sur la commune de Sochaux étant une piste cyclable bi-directionnelle côté PSA, il serait intéressant d'en assurer la continuité rue de la Prairie.

Cela nécessiterait également la neutralisation d'une voie de circulation. Cette liaison est soumise à deux contraintes : l'arrêt de bus, le passage du carrefour à feux PMP avec la connexion rue de la 1^{ère} Armée.

L'arrêt de bus : le stationnement du bus serait déplacé sur chaussée (même cas de figure que rue de la 1^{ère} Armée.

Deux solutions provisoires peuvent être envisagées :

- Création d'un sas d'1.50 m de large sur l'emprise de la voie cyclable comme pour la rue de la 1^{ère} Armée.
- Mise en conformité de façon définitive d'un quai bus sur chaussée et déviation de la piste à l'arrière de l'abri bus. Compte tenu de l'évolution peu probable du trafic routier sur cette zone, cette solution serait retenue.(prendre en considération les soirs de match à Bonal)

Dernier point stratégique et plus problématique : le carrefour à feux PMP :

Plusieurs contraintes apparaissent :

- le tourne-à-droite direction entrée PMP PSA
- La sécurisation et la gestion de la traversée du carrefour en tenant compte du diagramme des feux existant
- L'interconnexion entre la rue de la Prairie, sortie PSA et la rue de la 1^{ère} Armée.

Une étude plus approfondie doit être menée par les services techniques.

Il conviendra ensuite à la CAPM de prendre contact avec la commune de Sochaux et l'intervenant piste cyclable chez PSA (M.Emmanuel BAUDEZ). Le Conseil Général a été consulté par les services techniques et semble ne pas de pas poser d'objection quant à ce projet dans sa globalité.

Le projet sera présenté à la commission de labellisation PDU le 23 septembre prochain

FAUBOURG DE BESANCON – PROLONGATION PISTE CYCLABLE JUSQU'A LA PASSERELLE

Pascal CROUVEZIER présente le projet : élargissement du trottoir à 3 mètres pour mixité piétons/cycles.

La ville est favorable à la gestion par feux de l'entrée du magasin ALDI, mais demande de revoir certains points :

- Le carrefour sortie des Ateliers
- Le stationnement devant le CAP emploi.
- La négociation avec le magasin ALDI d'un alignement d'arbres sur domaine privé.
- L'étude d'un nouveau diagramme de feux pour le carrefour rue Jules Grosjean/Pardonnet.

Deux contraintes réduisent l'emprise de la voie à la largeur réglementaire et limite la visibilité, le 97 Fbg de Besançon, ainsi qu'un garage non occupé situé au 91. .

Le projet sera donc présenté aux deux riverains afin d'entamer les démarches de négociation pour acquisition foncière.

DOLEANCES VELOCITE

VELOCITE souhaite connaître la position de la Ville pour le 22 septembre prochain, « journée mondiale sans voiture ». L'association demande également l'autorisation d'installer un stand place Dorian pour promouvoir le gravage anti-vol (numéro d'identification sur le cadre). Jérôme TROSSAT émet un avis favorable.

Prochaine réunion : **Lundi 5 octobre prochain**
à partir de 17 heures 30
Salle Tharradin
Hôtel de Ville